

## 1. Identification de la substance ou préparation et de la société productrice

### Identificateur de produit

Nom commercial du produit:

Silicone-Spray

### Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation générale: Aérosol technique.  
Réservé aux utilisateurs industriels et professionnels.

### Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom de la société: WEICON Inc.  
Rue/B.P.: 20 Steckle Place, Unit 20  
Place, Lieu: Kitchener, Ontario N2E 2C3, CA  
WWW: www.weicon.ca  
E-mail: info@weicon.ca  
Téléphone: +1-519-896-5252  
Télécopie: +1-519-896-5254  
Service responsable de l'information:  
Product-Safety-Department  
Téléphone: +49(0)251 / 9322 - 0, Email: msds@weicon.de

### Numéro d'appel d'urgence

**Numéro d'appel d'urgence en cas d'intoxication – Canada (24h): Tel: ++1 866 928 0789**

**Transport:**

**Numéro d'appel d'urgence en cas d'accident - Canada (24h): Tel: ++1 866 928 0789**

## 2. Identification des dangers

### Aperçu de cas d'urgence

Aspect: État physique à 20 °C et 101.3 kPa: liquide  
Forme: Aérosol  
Couleur: incolore  
Odeur: caractéristique  
Classification: Flam. Aerosol 1; Compr. Gas; Skin Irrit. 2; Toxicité pour la reproduction 2;  
STOT SE 3; STOT RE 2; Asp. Tox. 1; Aquatic Chronic 2;

Symboles de danger:



Mention d'avertissement: **Danger**

Mentions de danger: Aérosol extrêmement inflammable.  
Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.  
Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.  
Provoque une irritation cutanée.  
Peut provoquer somnolence ou vertiges.  
Susceptible de nuire à la fertilité.  
Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.  
Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme WHMIS 2015 et ANSI Z400.1-2010

Mise à jour: 2/janv./2017

Version: 4

Langue: fr-CA,US

Date d'édition: 10/janv./2017

## Silicone-Spray

Numéro de matière 113500

Page:

2 de 13

### Conseils de prudence:

Tenir hors de portée des enfants.  
Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.  
Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.  
Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.  
Ne pas perforez, ni brûler, même après usage.  
Ne pas respirer fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.  
Éviter de respirer les vapeurs/aérosols.  
Se laver les mains et le visage soigneusement après manipulation.  
Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.  
Éviter le rejet dans l'environnement.  
Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux.  
EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.  
EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau/au savon.  
EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.  
EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.  
Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.  
Traitement spécifique (voir ' Premiers secours ' sur cette étiquette).  
NE PAS faire vomir.  
En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.  
Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.  
Recueillir le produit répandu.  
Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.  
Garder sous clef.  
Protéger du rayonnement solaire. Stocker dans un endroit bien ventilé.  
Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.  
Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.

### Statut des risques

Ce produit est classé comme dangereux sous les lois de l'OSHA aux États-Unis et du SIMDUT au Canada.

### Dangers non classés ailleurs

A défaut d'une aération suffisante, il peut se former des mélanges explosibles.  
L'inhalation des vapeurs peut avoir un effet irritant pour les voies respiratoires et les poumons.  
Effet narcotique possible en présence de fortes quantités.  
voir section 11: Informations toxicologiques

## 3. Composition / Informations sur les composants

Spécification chimique: Spray à base de silicone, à base de solvant

## Silicone-Spray

Numéro de matière 113500

Page:

3 de 13

Composants pertinents:

n°CAS	Désignation	Teneur	Classification
CAS 64742-49-0	Naphta léger (pétrole), hydrotraité: < 0,1% benzène	20 - 40 %	Flam. Liq. 2. Skin Irrit. 2. STOT SE 3. Asp. Tox. 1. Aquatic Chronic 2.
CAS 64-17-5	Ethanol	10 - 20 %	Flam. Liq. 2.
CAS 63148-62-9	Polysiloxane de diméthyle	5 - 20 %	Flam. Liq. 3. Aquatic Chronic 4.
CAS 110-54-3	n-Hexane	< 2 %	Flam. Liq. 2. Skin Irrit. 2. Toxicité pour la reproduction 2. STOT SE 3. STOT RE 2. Asp. Tox. 1. Aquatic Chronic 2.
CAS 110-82-7	Cyclohexane	< 2 %	Flam. Liq. 2. Skin Irrit. 2. STOT SE 3. Asp. Tox. 1. Aquatic Acute 1. Aquatic Chronic 1.
CAS 106-97-8	Butane	20 - 30 %	Flam. Gas 1. Compr. Gas.
CAS 74-98-6	Propane	20 - 30 %	Flam. Gas 1. Compr. Gas.

#### 4. Premiers secours

Informations générales: Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

En cas d'inhalation: Transporter la victime à l'air frais, desserrer ses vêtements et l'allonger. Appeler un médecin.

Après contact avec la peau: En cas de contact avec la peau, rincer aussitôt abondamment avec de l'eau et du savon. En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

Contact avec les yeux: Rincer l'oeil aussitôt en tenant les paupières ouvertes pendant 10 à 15 minutes sous l'eau courante. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter un ophtalmologiste.

Ingestion: Appeler aussitôt un médecin. Ne pas provoquer de vomissement. Ne jamais rien faire avaler à une personne sans connaissance.

#### Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. Provoque une irritation cutanée. Peut provoquer somnolence ou vertiges. L'inhalation produit un effet narcotique/une sensation d'ivresse. Vertiges, fatigue, maux de tête. Peut irriter les voies respiratoires.

#### Informations pour le médecin

Traitement symptomatique.

#### 5. Mesures de lutte contre l'incendie

Point éclair/plage d'inflammabilité:  
-60 °C (c.c.)

Température d'auto-inflammabilité:  
ne s'enflamme pas spontanément

Agents d'extinction appropriés:  
Mousse résistante à l'alcool, poudre d'extinction, dioxyde de carbone, jet d'eau en aspersion.

Agents d'extinction déconseillés pour des raisons de sécurité:  
Jet d'eau à grand débit

## Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Aérosol extrêmement inflammable. Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.

Un échauffement provoque une augmentation de la pression: risque d'éclatement et d'explosion. Refroidir les récipients exposés au danger par aspersion d'eau.

En cas d'incendie, risque de formation de gaz de fumée et de vapeurs toxiques.

Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone.

Formation possible de mélanges vapeur/air risquant d'exploser.

Équipement spécial de protection en cas d'incendie:

Utiliser un appareil respiratoire autonome et des vêtements ignifugés.

Indications complémentaires:

Refroidir les réservoirs en danger avec une lance à eau. Éviter la pénétration des eaux d'extinction dans les eaux superficielles ou la nappe phréatique.

## 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Mesures de précautions individuelles:

Assurer une aération suffisante. Ne pas inspirer les gaz/vapeurs/aérosols. Éviter le contact avec la substance. Éliminer toutes les sources d'ignition si cela est faisable sans danger. Porter un équipement de protection approprié. Tenir toute personne non protégée à l'écart. Même après usage, ne pas ouvrir de force ni incinérer. Ne pas vaporiser sur des flammes ou des objets incandescents. Propagation du gaz notamment au niveau du sol (plus lourd que l'air) et respecter la direction du vent.

Précautions en matière d'environnement:

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les plans d'eau ou les canalisations. En cas de dégagement, prévenir les autorités compétentes. Danger d'explosion!

Méthodes de nettoyage:

Délimiter le matériel usé avec un absorbant ininflammable (par ex. du sable, de la terre, de la vermiculite, de la diatomite) et pour son élimination, respecter les directives locales en le plaçant dans des conteneurs prévus à cet effet (cf chapitre 13). Veiller au retour de flamme. Nettoyer soigneusement la zone polluée.

Indications complémentaires:

Utiliser des appareils protégés contre l'explosion et des outils qui ne lancent pas d'étincelles.

## 7. Manipulation et stockage

### Manipulation

Précautions de manipulation:

Assurer une bonne aération et ventilation de l'entrepôt et du poste de travail. Ne pas inspirer les gaz/vapeurs/aérosols.

Éviter le contact avec la peau et les yeux. Porter un équipement de protection approprié. Tenir toute personne non protégée à l'écart.

Assurer une ventilation suffisante pendant et après l'utilisation pour empêcher une accumulation de vapeur. Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Protection contre l'incendie et les explosions:

Récipient sous pression. Même après usage, ne pas ouvrir de force ni incinérer. Ne pas vaporiser sur des flammes ou des objets incandescents. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

N'utiliser que des appareils/garnitures antidéflagrants. Travaux de soudage interdits.

Dans des récipients remplis partiellement peuvent se former des mélanges explosifs.

Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme WHMIS 2015 et ANSI Z400.1-2010

Mise à jour: 2/janv./2017

Version: 4

Langue: fr-CA,US

Date d'édition: 10/janv./2017

## Silicone-Spray

Numéro de matière 113500

Page:

5 de 13

### Stockage

Conditions de stockage et de conditionnement:

Conserver le récipient bien fermé et dans un endroit bien ventilé.

Conserver le récipient à l'abri de l'humidité. Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

Protéger de la chaleur et des radiations solaires directes. Conserver à une température ne dépassant pas 50 °C.

A stocker en position debout. Protection antidéflagrante indispensable. Garder sous clef.

Conseils pour le stockage en commun:

Ne pas stocker avec des substances comburantes, auto-inflammables ou s'enflammant facilement. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Ne pas stocker avec des agents oxydants puissants.

## 8. Contrôle de l'exposition/ protection individuelle

### Directives de l'exposition

Valeurs limites au poste de travail:

N°CAS	Désignation	Type	Valeur seuil
64-17-5	Ethanol	Canada, Alberta: OEL 8 hour	1880 mg/m <sup>3</sup> ; 1000 ppm
		Canada, BC: OEL STEL	1000 ppm
		Canada, Québec: VEMP	1880 mg/m <sup>3</sup> ; 1000 ppm
		EUA: ACGIH: STEL	1000 ppm (A3)
		EUA: NIOSH: TWA	1900 mg/m <sup>3</sup> ; 1000 ppm
110-54-3	n-Hexane	EUA: OSHA: TWA	1900 mg/m <sup>3</sup> ; 1000 ppm
		Canada, Alberta: OEL 8 hour	176 mg/m <sup>3</sup> ; 50 ppm
		Canada, BC: OEL TWA	20 ppm (Peut être absorbé par la peau.)
		Canada, Québec: VEMP	176 mg/m <sup>3</sup> ; 50 ppm
		EUA: ACGIH: TWA	176 mg/m <sup>3</sup> ; 50 ppm
110-82-7	Cyclohexane	EUA: NIOSH: TWA	180 mg/m <sup>3</sup> ; 50 ppm
		EUA: OSHA: TWA	1800 mg/m <sup>3</sup> ; 500 ppm
		Canada, Alberta: OEL 8 hour	344 mg/m <sup>3</sup> ; 100 ppm
		Canada, BC: OEL TWA	100 ppm
		Canada, Québec: VEMP	1030 mg/m <sup>3</sup> ; 300 ppm
106-97-8	Butane	EUA: ACGIH: TWA	344 mg/m <sup>3</sup> ; 100 ppm
		EUA: NIOSH: TWA	1050 mg/m <sup>3</sup> ; 300 ppm
		EUA: OSHA: TWA	1050 mg/m <sup>3</sup> ; 300 ppm
		Canada, Alberta: OEL 8 hour	1000 ppm
		Canada, BC: OEL STEL	750 ppm
74-98-6	Propane	Canada, BC: OEL TWA	600 ppm
		Canada, Ontario: OEL TWA	800 ppm
		Canada, Québec: VEMP	1900 mg/m <sup>3</sup> ; 800 ppm
		EUA: ACGIH: TWA	2370 mg/m <sup>3</sup> ; 1000 ppm
		EUA: NIOSH: TWA	1900 mg/m <sup>3</sup> ; 800 ppm
74-98-6	Propane	EUA: OSHA: TWA	1800 mg/m <sup>3</sup> ; 1000 ppm
		Canada, Alberta: OEL 8 hour	1000 ppm
		Canada, Québec: VEMP	1800 mg/m <sup>3</sup> ; 1000 ppm
		EUA: NIOSH: TWA	1800 mg/m <sup>3</sup> ; 1000 ppm
74-98-6	Propane	EUA: OSHA: TWA	1800 mg/m <sup>3</sup> ; 1000 ppm
		Canada, Alberta: OEL 8 hour	1000 ppm
		Canada, Québec: VEMP	1800 mg/m <sup>3</sup> ; 1000 ppm
		EUA: NIOSH: TWA	1800 mg/m <sup>3</sup> ; 1000 ppm

Valeurs limites biologiques:

N°CAS	Désignation	Type	Valeur seuil	Paramètre	Échantillonnage
110-54-3	n-Hexane	EUA: ACGIH-BEI, urine	0.4 mg/L	2,5-Hexanedion in urine	end of shift at end of workweek

**Silicone-Spray**

Numéro de matière 113500

Page:

6 de 13

**Contrôle de l'exposition**

Prévoir une bonne aération ou un système d'aspiration ou ne travailler qu'avec des garnitures absolument étanches. Utiliser uniquement des appareils protégés contre les déflagrations.

Se reporter également aux informations du chapitre 7, paragraphe stockage.

**Protection individuelle**

Protection yeux/visage	Lunettes de protection hermétiques conformes à la norme OSHA Standard - 29 CFR: 1910.133 o ANSI Z87.1-2010.
Protection de la peau	Porter des vêtements de protection antistatiques et ignifuges. Gants de protection conforme à la OSHA Standard - 29 CFR: 1910.138 (Gants de protection résistants aux solvants). Type de gants: Caoutchouc butyle - Epaisseur du revêtement: 0.7 mm Période de latence: > 480 min. Observer les indications du fabricant de gants de protection quant à leur perméabilité et leur résistance au percement.
Protection respiratoire:	Au delà des limites de concentration au poste de travail (VME), porter un appareil respiratoire. La classe du filtre de protection respiratoire doit impérativement être adaptée à la concentration maximale de matière nocive (gaz/vapeur/aérosol/particules) pouvant se dégager lors de la manipulation du produit. S'il survient une élévation de la concentration: Utiliser un appareil respiratoire autonome.
Mesures générales de protection et d'hygiène:	Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Tenir à l'écart de toute source de chaleur (p. ex. surfaces chaudes), des étincelles et des flammes directes. Ne pas inspirer les gaz/vapeurs/aérosols. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

**9. Propriétés physiques et chimiques****Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Aspect:	État physique à 20 °C et 101.3 kPa: liquide Forme: Aérosol Couleur: incolore
Odeur:	caractéristique
Seuil olfactif:	Aucune donnée disponible
Valeur pH:	Aucune donnée disponible
Point de fusion/point de congélation:	non applicable
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	non applicable
Point éclair/plage d'inflammabilité:	-60 °C (c.c.)
Vitesse d'évaporation:	Aucune donnée disponible
Inflammabilité:	aérosol extrêmement inflammable
Limites d'explosibilité:	LIE (Limite Inférieure d'Explosivité): 0.60 Vol% LSE (Limite Supérieure d'Explosivité): non déterminé
Tension de vapeur:	à 20 °C: 3500 hPa
Densité de la vapeur:	non déterminé
Densité:	à 20 °C: 0.67 g/mL
Solubilité:	Solubles dans les hydrocarbures
Solubilité dans l'eau:	faiblement soluble
Coefficient de partage: n-octanol/eau:	non déterminé



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme WHMIS 2015 et ANSI Z400.1-2010

Mise à jour: 2/janv./2017  
Version: 4  
Langue: fr-CA,US  
Date d'édition: 10/janv./2017

## Silicone-Spray

Numéro de matière 113500

Page: 7 de 13

Température d'auto-inflammabilité:	ne s'enflamme pas spontanément
Décomposition thermique:	Pas de décomposition dans le cas d'un usage approprié.
Viscosité, dynamique:	non déterminé
Viscosité, cinématique:	non déterminé
Propriétés explosives:	Le produit est non explosif. Formation possible de mélanges vapeur/air risquant d'exploser.
Température d'ignition:	> 250 °C
Teneur en solvant:	>= 40 %

## 10. Stabilité et réactivité

Réactivité:	Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur. Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.
Stabilité chimique:	Stable si stocké dans les conditions prévues.
Possibilité de réactions dangereuses	Réceptacle sous pression. Un échauffement provoque une augmentation de la pression: risque d'éclatement et d'explosion.
Conditions à éviter:	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Ne pas perforer, ni brûler, même après usage. Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition. Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.
Matières incompatibles:	Ne pas stocker avec des substances comburantes, auto-inflammables ou s'enflammant facilement. Ne pas stocker avec des agents oxydants puissants..
Produits de décomposition dangereux:	En cas d'incendie, risque de formation de gaz de fumée et de vapeurs toxiques. Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone.
Décomposition thermique:	Pas de décomposition dans le cas d'un usage approprié.

## 11. Informations toxicologiques

### Tests toxicologiques

Effets toxicologiques:	<p>Les énoncés sont déduits à partir des propriétés des différents composants. On ne dispose pas de données toxicologiques pour le produit lui-même.</p> <p>Toxicité aiguë (par voie orale): Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. ATEmix (calculé): &gt; 5000 mg/kg.</p> <p>Toxicité aiguë (dermique): Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. ATEmix (calculé): &gt; 2000 mg/kg.</p> <p>Toxicité aiguë (par inhalation): Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. ATEmix (calculé): &gt; 20 ml/L.</p> <p>Corrosion cutanée/irritation cutanée: Skin Irrit. 2 = Provoque une irritation cutanée.</p> <p>Indication sur Naphta léger (pétrole), hydrotraité</p> <p>Symptômes spécifiques lors des tests sur les animaux (Lapin): Irritant</p> <p>Endommagement/irritation des yeux: Manque de données.</p> <p>Sensibilisation respiratoire: Manque de données.</p> <p>Sensibilisation cutanée: Manque de données.</p> <p>Mutagenicité sur les cellules germinales/Génotoxicité: Manque de données.</p> <p>Cancerogénité: Manque de données.</p> <p>Toxicité pour la reproduction: Toxicité pour la reproduction 2 = Susceptible de nuire à la fertilité.</p> <p>Effets sur et par le lait maternel: Manque de données.</p> <p>Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique): STOT SE 3 = Peut provoquer somnolence ou vertiges.</p> <p>Toxicité spécifique pour certains organes cibles: dépression du système nerveux central</p> <p>Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée): STOT RE 2 = Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.</p> <p>Danger par aspiration: Asp. Tox. 1 = Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.</p>
Autres informations:	<p>Indication sur Naphta léger (pétrole), hydrotraité: DL50 Rat, par voie orale: &gt; 5000 mg/kg (OECD 401) DL50, Lapin, dermique: &gt; 2000 mg/kg (OECD 402) CL50, Rat, par inhalation (Dampf): &gt; 5,61 mg/L (OECD 403)</p>

### Symptômes

Après contact avec la peau:  
Un contact prolongé/fréquent avec la peau peut priver la peau de son sébum et provoquer des dermatoses.



## 12. Données écologiques

### Écotoxicité

Toxicité aquatique:	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. Indication sur Naphta léger (pétrole), hydrotraité Toxicité pour les algues: EL50 Pseudokirchneriella subcapitata (algue verte): 56 mg/L/72h (OECD 201) Toxicité pour la daphnia: EL50 daphnia magna (puce d'eau géante): 4.5 mg/L/48h (OECD 202) Toxicité pour le poisson: LL50 Leuciscus idus: 4.5 mg/L/96h (OECD 203)
Indications diverses:	Indication sur Naphta léger (pétrole), hydrotraité: Biodégradabilité: 77.05 % /28 d (OECD 301 F). Facilement biodégradable.

### Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible

### Persistance et dégradabilité

Indications diverses: Aucune donnée disponible

### Indications diverses relatives à l'écologie

Teneur en composés organiques volatils (VOC):

90 % en poids = 584.3 g/L

Remarques générales: Éviter une infiltration dans le sol, les plans et voies d'eau et les canalisations.

## 13. Considérations relatives à l'élimination

### Produit

Recommandation: L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

### Conditionnement

Recommandation: L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales. Manipuler les récipients vides avec précaution: toute ignition peut provoquer une explosion. Pour une élimination en bonne règle des déchets, vider complètement la bombe aérosol de son contenu.

## 14. Informations relatives au transport

### USA: Department of Transportation (DOT)

Identification number:	UN1950
Désignation technique spécifique:	UN 1950, AÉROSOLS
Hazard class or Division:	2.1
Labels:	2.1
Dispositions particulières:	N82
Packaging – Exceptions:	306
Packaging – Non-bulk:	None
Packaging – Bulk:	None
Quantity limitations – Passenger aircraft / rail:	75 kg
Quantity limitations – Cargo only:	150 kg
Vessel stowage – Location:	A
Vessel stowage – Other:	25, 87, 126





# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme WHMIS 2015 et ANSI Z400.1-2010

Mise à jour: 2/janv./2017

Version: 4

Langue: fr-CA,US

Date d'édition: 10/janv./2017

## Silicone-Spray

Numéro de matière 113500

Page: 10 de 13

### Canada: Transportation of Dangerous Goods (TDG)

UN Number: UN1950  
Shipping name: UN 1950, AÉROSOLS  
TDG class: 2.1  
Special provisions: 80, 107  
Explosive limit and limited quantity index: 1 L  
Passenger carrying road or rail index: 75 L

### Transport maritime (IMDG)

Numéro ONU: UN 1950  
Désignation technique spécifique: UN 1950, AEROSOLS  
Class or division, Subsidiary risk: Class 2.1, Subrisk-  
Groupe d'emballage: -  
Numéro EmS: F-D, S-U  
Dispositions particulières: 63, 190, 277, 327, 344, 381,959  
Quantités limitées: 1000 mL  
Excepted quantities: E0  
Conditionnement - Instructions: P207, LP200  
Conditionnement - Réglementations: PP87, L2  
IBC - Instructions: -  
IBC - Réglementations: -  
Instructions réservoirs - IMO: -  
Instructions réservoirs - UN: -  
Instructions réservoirs - Réglementations: -  
Arrimage et manutention: SW1 SW22  
Séparation: SG69  
Propriétés et observations: -  
Polluant marin: oui  
Groupe de ségrégation: none

### Transport aérien (IATA)

Numéro UN d'identification: UN 1950  
Désignation technique spécifique: UN 1950, AEROSOLS, inflammable  
Class or division, Subsidiary risk: Class 2.1  
Etiquette de danger: Flamm. gas  
Excepted Quantity Code: E0  
Passenger and Cargo Aircraft: Ltd.Qty.: Pack.Instr. Y203 - Max. Net Qty/Pkg. 30 kg G  
Passenger and Cargo Aircraft: Pack.Instr. 203 - Max. Net Qty/Pkg. 75 kg  
Avion cargo uniquement: Pack.Instr. 203 - Max. Net Qty/Pkg. 150 kg  
Dispositions particulières: A145 A167 A802  
Emergency Response Guide-Code (ERG): 10L

## 15. Règlements

### Directives nationales - Canada

Aucune donnée disponible



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme WHMIS 2015 et ANSI Z400.1-2010

Mise à jour: 2/janv./2017

Version: 4

Langue: fr-CA,US

Date d'édition: 10/janv./2017

## Silicone-Spray

Numéro de matière 113500

Page: 11 de 13

### Directives nationales - U.S. Federal Regulations

Naphta léger (pétrole), hydrotraité: < 0,1% benzène:	TSCA Inventory: listed; UVCB TSCA HPVC: not listed TSCA: listed - UVCB
Ethanol:	TSCA Inventory: listed TSCA HPVC: not listed TSCA: listed NIOSH Recommendations: Occupational Health Guideline: 0262
n-Hexane:	TSCA Inventory: listed TSCA HPVC: not listed Clean Air Act: Hazardous Air Pollutants: Code XOVB SOCMI Chemical: yes Other Environmental Laws: CERCLA: RQ 5000 lbs. SARA Title III Section 313, Toxic Release: Conc. 1.0% / Threshold Standard NIOSH Recommendations: Occupational Health Guideline: 0322
Cyclohexane:	TSCA Inventory: listed TSCA HPVC: not listed Clean Air Act: SOCMI Chemical: yes Clean Water Act: Hazardous Substances: RQ 1000 lbs. Other Environmental Laws: CERCLA: RQ 1000 lbs. RCRA Hazardous Wastes: Code U056 SARA Title III Section 313, Toxic Release: Conc. 1.0% / Threshold Standard NIOSH Recommendations: Occupational Health Guideline: 0163
Butane:	TSCA Inventory: listed TSCA HPVC: not listed Clean Air Act: Accidental Release Prevention: Threshold 10000 lbs. / Basis for listing = f NIOSH Recommendations: Occupational Health Guideline: 0068*
Propane:	TSCA Inventory: listed TSCA HPVC: not listed Clean Air Act: Accidental Release Prevention: Threshold 10000 lbs. / Basis for listing = f NIOSH Recommendations: Occupational Health Guideline: 0524



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme WHMIS 2015 et ANSI Z400.1-2010

Mise à jour: 2/janv./2017

Version: 4

Langue: fr-CA,US

Date d'édition: 10/janv./2017

## Silicone-Spray

Numéro de matière 113500

Page:

12 de 13

### Directives nationales - U.S. State Regulations

Ethanol:

California Proposition 65 code: -  
Idaho Air Pollutant List:  
Title 585: AAC: 94 - EL: 125 - OEL: 1880 - Title 586: -  
Massachusetts Haz. Substance codes: 2,4,5,6 \*T1\*  
Minnesota Haz. Substance:  
Codes: AO - Ratings: 7.74  
Pennsylvania Haz. Substance code: -  
Washington Air Contaminant:  
TWA: 1000 ppm - 1900 mg

n-Hexane:

California Proposition 65 code: -  
Delaware Air Quality Management List:  
DRQ: 5000 - RQ State: Federal Regulations Apply  
Idaho Air Pollutant List:  
Title 585: AAC: 9 - EL: 12 - OEL: 180 - Title 586: -  
Maine Hazardous Air Pollutants:  
Me 2005: HAP - Hap Rpt: 2000  
Massachusetts Haz. Substance codes: 2,4,5,6  
Minnesota Haz. Substance:  
Codes: ANO - Ratings: 9.57  
- Status: Air Pollutant Title III. TRI.  
New Jersey RTK Hazardous Substance:  
DOT: 1208 - Sub No.: 1340 - TPQ: -  
New York List of Hazardous Substances:  
RQ-Air: 1 - RQ-Land: 1 - Note: No Note  
Associated with this chemical.  
Pennsylvania Haz. Substance code: -  
Washington Air Contaminant:  
TWA: 50 ppm - 180 mg

Cyclohexane:

California Proposition 65 code: -  
Delaware Air Quality Management List:  
DRQ: 1000 - RQ State: Federal Regulations Apply  
Idaho Air Pollutant List:  
Title 585: AAC: 52,5 - EL: 70 - OEL: 1050 - Title 586: -  
Maine Hazardous Air Pollutants:  
Me 2005: HAP - Hap Rpt: 20000  
Massachusetts Haz. Substance codes: 2,4,5,6 F8 F9  
Minnesota Haz. Substance:  
Codes: AO - Ratings: 7.94 - Status: Title III. TRI.  
New Jersey RTK Hazardous Substance:  
DOT: 1145 - Sub No.: 0565 - TPQ: -  
New York List of Hazardous Substances:  
RQ-Air: 1000 - RQ-Land: 1 - Note: No Note  
Associated with this chemical.  
Pennsylvania Haz. Substance code: E  
Washington Air Contaminant:  
TWA: 300 ppm - 1050 mg

## Silicone-Spray

Numéro de matière 113500

Page: 13 de 13

Butane:

Delaware Air Quality Management List:  
 DRQ: F 1000\*\* - RQ State: State requirements  
 differs from Federal  
 Massachusetts Haz. Substance codes: 4,5,6  
 Minnesota Haz. Substance:  
 Codes: A - Ratings: - - Status: Title III  
 New Jersey RTK Hazardous Substance:  
 DOT: 1011 - Sub No.: 0273 - TPQ: -  
 Pennsylvania Haz. Substance code: -  
 Washington Air Contaminant:  
 TWA: 800 ppm - 1900 mg

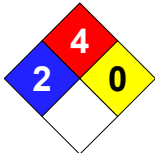
Propane:

California Proposition 65 code: -  
 Delaware Air Quality Management List:  
 DRQ: F 1000\*\* - RQ State: State requirements  
 differs from Federal  
 Massachusetts Haz. Substance codes: 2,4,5,6  
 Minnesota Haz. Substance:  
 Codes: AP - Ratings: - - Status: Title III  
 New Jersey RTK Hazardous Substance:  
 DOT: 1978 - Sub No.: 1594 - TPQ: -  
 Pennsylvania Haz. Substance code: -  
 Washington Air Contaminant:  
 TWA: 1000 ppm - 1800 mg

## 16. Autres informations

Texte pour l'étiquetage: Contient 20 - 40 % Naphta léger (pétrole), hydrotraité: < 0,1% benzène, 10 - 20 % Ethanol, 5 - 20 % Polysiloxane de diméthyle, < 2 % n-Hexane, < 2 % Cyclohexane, 20 - 30 % Butane, 20 - 30 % Propane. Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

Systèmes d'évaluation de danger:



NFPA Hazard Rating:  
 Health: 2 (Moderate)  
 Fire: 4 (Severe)  
 Reactivity: 0 (Minimal)  
 HMIS Version III Rating:  
 Health: 2 (Moderate) - Chronic effects  
 Flammability: 4 (Severe)  
 Physical Hazard: 0 (Minimal)  
 Personal Protection: X = Consult your supervisor

HEALTH	*	2
FLAMMABILITY		4
PHYSICAL HAZARD		0
		X

Raison des dernières modifications:

ADR/RID 2017, IMDG 2017

Créée:

30/oct./2015

### Service responsable de la fiche technique

Responsable: voir section 1: Service responsable de l'information

Les informations de cette fiche de données techniques ont été élaborées avec le plus grand soin et correspondent au stade des connaissances à la date de mise à jour. Elles ne représentent pas de garantie de propriété du produit/des produits décrit/s au sens des règlements de garantie légaux.